Cimetières de Normandie

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

Année 2015, n° 4

Date de parution : août

Conseil d'administration

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 2015

Membres présents : MM. Geneviève Hélye, Annick Bozec, Marie-Thérèse Cuëff, Michèle Diesny, Jean-Pierre Pignol, Jacky Brionne.
Membres excusés : Catherine De Vos.
Membres absents : Jean Barros, Sabine Dinahet, Jean-Marc Joly.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

Ordre du jour : Ouverture d'un compte en banque ; Quels moyens utiliser pour impliquer ceux qui le veulent dans les rencontres avec les élus… ; Label « tombe remarquable » ; Composition de la commission qui sera chargée d'attribuer ce label ; Participation financière éventuelle des collectivités pour ce label ; Adhésions, cotisations ; Comment nous faire connaître ? Questions diverses.
Monsieur Jacky Brionne, président, remercie Madame Michèle Diesny d'avoir réservé la salle de Sauxemesnil et Monsieur le maire de Sauxemesnil de l'avoir prêtée.

1 – Ouverture d'un compte en banque :
Il est impossible d'ouvrir immédiatement un compte en banque car l'association ne possède pas d'argent. Il faudra donc attendre quelques semaines. L'ouverture ce compte se fera au Crédit Mutuel de Valognes.
Le président et le trésorier auront seuls les signatures. Les formulaires nécessaires à la délégation de pouvoir sont alors remplis et signés du président, trésorier et de tous les membres présents.

2-Implication des volontaires du conseil d'administration pour participer aux rencontres :
Dans un premier temps, M. Jacky Brionne, projette la liste de tous les rendez-vous passés en les commentant puis ceux à venir.
Il propose d'envoyer systématiquement, à tous les membres, par courriel, les dates, lieux et objets des rendez-vous. Chacun pourra ainsi s'impliquer ou non. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
M. Jacky Brionne remarque que les problèmes sont très souvent dus à la méconnaissance des lois ou règlements.

3- Label :
M. Jacky Brionne présente un descriptif et un devis pour un label à « déposer » sur les tombes remarquables. Ce devis ne donne pas satisfaction de par son coût en particulier.
Il s'en est suivi des échanges sur la composition du médaillon, (céramique, tôle émaillée, inox..) sur le moyen d'associer à la tombe (rivetage ou collage), sur l'impression ou la gravure du label, sur savoir si ce label devait être en couleur ou non.

Sommaire :

- *Ce quatrième numéro consacré au patrimoine funéraire et à l'histoire des cimetières « lieux qui concentrent toute les mémoires locales » et que nous devons préserver du mieux possible des gestions trop radicales.*
- *N'hésitez pas à veiller sur les cimetières, constatez les poses de plaquettes informatives, sensibilisez les élus, alertez la fédération qui se déplacera pour rencontrer les élus ou les associations locales qui se mobiliseraient pour la préservation des cimetières.*

Dans ce numéro :

Conseil d'administration 1, 8
Champeaux 2
Cherbourg-Octeville 2
Ducey 3
Roncey 4
Précey 5
Saint-Germain-de-Tallevende 5, 7-8

Le cimetière de Champeaux en 1950...

L'église de Chameaux, de construction récente, remplace celle qui fut détruite le deux janvier 1911 par un incendie dont on a jamais bien déterminé la cause. C'était aussitôt après un service funèbre célébré dans la matinée. On soupçonne que le feu s'alluma dans la sacristie soit par l'encensoir mal éteint, soit par un cierge également mal éteint… Les dégâts furent tels qu'on ne put sauver du brasier que la croix de procession restée devant le catafalque mortuaire et que le premier passant enleva quand il vint s'inquiéter du pourquoi de la fumée qui s'échappait. A midi l'église était détruite. Les travaux de reconstruction commencés en 1912 (Hantraye, curé) furent interrompus et traînèrent en longueur pendant neuf ans. La grande salle du château servit de chapelle provisoire de 1911 à 1920 (Lusley, curé). Le cimetière de Chameaux est encore celui où les morts reposent autour de la petite église, comme rassemblés sous sa garde. Il a été agrandi ; on a pris, il y a une quinzaine d'années sur le verger du presbytère pour son agrandissement. Ce n'est pas moi qui regretterai cette amputation du terrain de la cure car j'estime que le cimetière « à la campagne » ne peut être mieux placé qu'à l'ombre de l'autel. Aux vivants qui viennent à l'église, les disparus réclament ainsi facilement, et pas en vain, bien souvent, un souvenir et une prière « Sancta et salubris est cogitatio » (pensée sainte et salutaire)… Le cimetière de Champeaux est bien entretenu. Plusieurs fois par an, spécialement aux Rameaux et à la Toussaint, les tombes sont nettoyées, les allées sablées. Il est en bon état de propreté. Sur une carte postale antérieure à la reconstruction de l'église, nous voyons un entourage de cyprès… Ils ne sont pas morts d'eux-mêmes, ils ont été coupés. Pourquoi ? Peut-être parce qu'encombrants. Comme on fait ailleurs, il était facile de les tailler, de temps à autre… Il est permis de regretter la disparition de ces arbres, symboles de deuil (L Bagot, curé, juin-juillet 1950).

Lorsque nous sommes passés : Clara Lemoussu et moi-même, le 27 juillet 2010 pour faire une analyse du site funéraire, à l'invitation de madame le maire, nous avions constaté la reconstruction du campagnier de l'église qui avait été abattu lors de la tempête de 1986. Un premier procès-verbal de constat d'abandon avait été pris le 24 mai 2005, suivi du seconde en date du 17 décembre 2008. Le Conseil municipal a prit le 12 février 2009 une délibération en faveur de l'inscription du tombeau de la famille Delahache au titre du patrimoine privé de la commune. La clôture de cette sépulture fait par ailleurs l'objet du inscription au titre des Monuments historiques.

Les cimetières de Cherbourg en 1950...

Les conférences ecclésiastiques demandées par Mgr Guyot apportent une somme de connaissance, dans un esprit paroissial. Voici l'exemple de Cherbourg, Notre Dame du Vœu : le cimetière est commun aux quatre paroisses de la ville depuis 1832. Jadis on inhumait les morts dans l'église Sainte Trinité et sur la petite place environnant la basilique. Au cours du 19e le cimetière fut transféré sur l'esplanade de Chantereyne où se trouve maintenant l'aviation maritime. Ce terrain devint vite insuffisant en 1828 la ville acheta, rue de la Duché, un champ nommé Tivoli. Ce cimetière fut ouvert le 15 octobre 1832. On transporta à Tivoli les sépultures à perpétuité de Chantereyne, de sorte que Tivoli fut très vite insuffisant. Pour l'agrandir, la ville acheta les terrains voisins. Le nouveau cimetière de 1832 est devenu le vieux cimetière depuis qu'en 1927 on a acheté des terrains contigus en la commune d'Octeville. Le nouveau cimetière est séparé du vieux par le chemin des Aiguillons. Le

vieux cimetière est en gradins et contient des sépultures fort anciennes venant de Chantereyne ; un cimetière américain, bien entretenu ; des tombes de marins victimes de naufrages ou d'accidents de mer ; un cimetière militaire pour les héros de 1914 et de 1940 ; un carré est réservé aux allemands tués de 1940 à 1945. Les cherbourgeois prennent grand soin de la tombe de leurs disparus. En général chaque tombe porte une croix et quand vint la Toussaint, le cimetière est une véritable exposition de chrysanthèmes. La municipalité prend grand soin de la propreté des allées et de nombreux arbustes d'ornement et des arbres d'espèces diverses sont plantés pour abriter les tombes contre les vents du large. Y-a-t-il recul du sens chrétien ? Il ne le semble pas, bien que parfois, on trouve ici ou là une colonne tronquée, une urne funéraire ou le flambeau renversé. Et ceci peut s'expliquer par la foule cosmopolite non-chrétienne amenée par le trafic transatlantique.

Ducey : le cimetière va faire l'objet d'un inventaire

Des bénévoles motivés sous un soleil radieux, un cimetière riche d'un héritage funéraire diversifié : tous les ingrédients étaient réunis pour des échanges qui se révélèrent fructueux. Nous nous sommes retrouvés, mesdames et messieurs Daniel Courant ; Claude Legendre, des Chéris ; Patrick Maris ; Gérard et Marie-France Jambin, de Courseulles-sur-Mer ; Régine Pinel ; Ange Doublet ; Serge Courtois ; Jean-Pierre Gazengel ; Valérie Houlbert ; Jocelyne Laporte ; Marie Rouland ; Christian Gazengel ; Maryvonne Bouteloup, de Crollon, à l'entrée du cimetière de Ducey, dans l'objectif de partager cet intérêt pour le cimetière en tant que lieu patrimonial.

Le cimetière actuel de la commune de Ducey est situé rue de Saint Laurent. Il fut translaté de l'ancienne église autour de laquelle il s'organisait. Le curé de Ducey s'exprime sous ces mots « depuis sans doute la construction de la première église Saint Paterne, le cimetière paroissial entourait l'église. En 1842, le nouveau cimetière, routes de Saint Georges, a été bénit par monsieur Le Goupil, supérieur des missionnaires du diocèse et à partir de cette époque il a reçu la dépouille mortelle des habitants de la paroisse. Le curé reste malheureusement silencieux quant à la 1ère sépulture dans le nouveau cimetière, aucun acte d'inhumation ne la révèle sur les quatre années 1841-1844. Louise Marguerite Lechartier, carmélite, âgée de 78 ans, décédée au village du Cerisel, est inhumée dans le cimetière de la paroisse le 16 août 1842. L'abbé Gabriel Jean Marie Cléret, vicaire, décédé au presbytère, âgé de 81 ans 4 mois, est inhumé dans le cimetière de la paroisse.

Le site a fait l'objet, selon notre connaissance, de deux extensions, la première en 1893 et la seconde il y a 7 ou 8 ans. L'accès au site se fait à l'aide de deux entrées côté rue (nord) et deux autres sur les parcelles contemporaines. L'entrée nord centrale est constituée de deux massifs de piliers de granit appareillé, couronnés de sommiers et surmontés de boules. Les autres entrées n'ont pas de caractère particulier en dehors des usages pour lesquels elles ont été conçues, notamment les rampes d'accès pour les véhicules. Un ossuaire et un caveau d'attente ont pris place parallèlement au mur de clôture nord ainsi qu'un abri de ciment armé. Le lotissement s'organise en 17 carrés dont un n'est pas encore loti. Un carré réservé aux enfants se situe à la droite de l'entrée monumentale. Un autre carré en ligne suit le mur « Est ». Le site est profond et les carrés se succèdent au rythme de cinq. Le site contient deux croix, une première au cœur des carrés 1-2, 4-5, la deuxième se dresse à l'extrémité du carré sept. Un obélisque a pris place dans le carré 11 ainsi qu'une fontaine. Le carré central le plus haut est réservé au jardin du souvenir et aux cavurnes. Deux monuments, un mausolée et une chapelle attirent les regards : la première appartenant à la famille Orvin, dans le carré 4, la deuxième « Les Longs Champs » dans le carré 8. Le granit est la pierre de taille dominante, mais les calcaires sont en nombre parmi

lesquels les marbres blancs de Carrare, les calcaires durs et peut être quelques calcaires belges. Les croix de fonte y sont encore bien représentées et plusieurs d'entre elles sont exceptionnelles, soit par les tailles, les

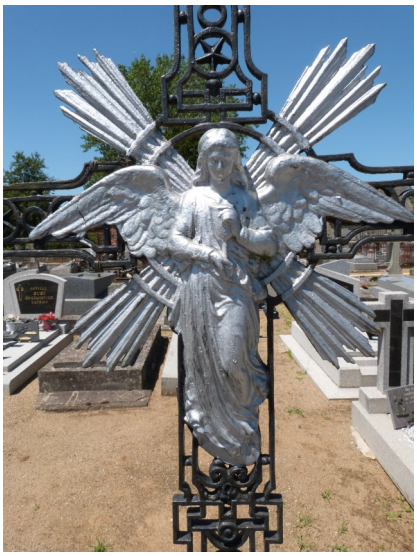

formes et les thèmes qu'elles évoquent. En effet chacune d'entre elles apportent une contribution à l'art funéraire. Cet art industriel a été créé afin d'inspirer, traduire, interpréter et transmettre dans des registres divers toute une connaissance. Ces croix de fonte sont les derniers témoins d'un art parlant qu'il faut préserver.

Connaissez-vous le tombeau Letenneur ? Si tel n'est pas le cas, n'hésitez pas ! Déplacez-vous !

Ouest-Eclair titrait le 5 décembre 1916 « M Letenneur, qui fonda une importante maison de commerce à Saint-Lô, vient de mourir à Roncey à l'âge de 84 ans. M Letenneur a été inhumé dans un mausolée qu'il a fait élever sur sa propriété, monument d'une hauteur d'une quinzaine de mètres environ, dans laquelle se trouve une chapelle » (base Gallica, n° 6244). Le curé de Roncey transcrit dans le registre catholique de la paroisse, au n° 34, la sépulture dudit Auguste Letenneur « *Le samedi deux décembre 1916, le corps de monsieur Auguste Letenneur, né à Roncey le vingt-sept septembre mil huit cent trente-deux, fils de feu Jean Letenneur et de feue Sophie Leroyer, décédé le vingt-huit novembre, dans son domicile à la Rousserie, muni des sacrements de l'église, a été inhumé dans son caveau béni la veille par nous curé de Roncey, en présence d'Aimable Lavalley, avec nous soussigné* ». L'année suivante la sépulture de madame Letenneur est consignée « *le jeudi treize septembre mil neuf cent dix-sept, le corps de Henriette Bazourdy, veuve Auguste Letenneur, âgée de soixante-seize ans, décédée à Saint-Lô le neuf du présent mois, munie des sacrements de l'église, a été inhumé dans sa propriété privée par nous curé de Roncey, en présence de Hyacinthe Tison, avec nous soussigné* ». Le mausolée, dû à l'architecte Abraham, Isaac, Eugène Lecouteur, dresse sa haute silhouette de 18 mètres environ au village de la Rousserie. On se rend compte dès le 1er coup d'œil que le clocher contemporain de l'église au cœur du bourg de Roncey est visible du site. L'architecture du tombeau surprend. On est en pleine période néo-moyenâgeuse. Il fut étudié et édifié entre 1898 et 1906, une pierre de dédicace précise l'année médiane de 1900. Les matériaux employés sont divers et adaptés aux différents ouvrages : le chaînage en granit bleu, les remplissages en grès. Un double sarcophage, partie granit poli, partie calcaire tendre, dresse sa silhouette dans l'une des trois cryptes. Deux plaques de marbre portent les épitaphes suivantes : **Auguste**/Letenneur/1832-1916/travailleur persévérant et sans reproche et **Henriette**/Bassourdy/1842-1917/sa femme fidèle/et bien aimée. Il était natif de Roncey et elle était originaire de

Caen, où elle naquit le 5 janvier 1842. Le couple eut quatre enfants vivants en 1917 : **Albert, Auguste**, négociant et domicilié à Saint-Lô ; **Georges, Lucien, Albert**, négociant, demeurant au même lieu ; **Berthe, Irma** veuve d'Aimable Piquot, négociante, demeurant à Coutances ; **Héloïse, Eugénie, Henriette**, veuve d'Edouard, Jean, Richard Bazin, négociante, demeurant à Vire. Mobilier et animaux furent vendus par adjudication les 27-28 décembre 1916 sur décision d'Henriette Bassourdy et des enfants, par le notaire de Roncey (5E 27940). Elle rapporta la somme de 26466, 75 francs. Une donation-partage eut lieu entre madame Letenneur et ses enfants. Les corps furent exhumés du caveau familial en mauvais état en 1972 et transférés dans le cimetière communal de Roncey et le mausolée fut ensuite donné à la commune au cours du 1er trimestre de l'année 1993 par les héritiers. Une association fut créée pour le valoriser sous la conduite de Gaston Burnel. La presse informe de la venue à Roncey de membres de la famille Letenneur pour y tenir le dimanche après-midi 18 avril 1993 une réunion d'information (La Manche-Libre, JAL 332/12 du 4 et du 18 avril).La société en nom collectif « Letenneur et Cie » fondée en 1871 à Saint-Lô, avait en 1930 plusieurs immeubles à usage de magasins : à Saint-Lô, place des Beaux regards et rue des prés, maisons à usage d'habitation, garages, maisons ouvrières sises rue saint Georges ; magasins à Bayeux, Carentan, Marigny, Isigny-sur-Mer, Caumont-l'Eventé, Torigni-sur-Vire et Valognes. Albert, Auguste Letenneur, négociant, époux de Marie, Virginie, Anna Dessoulle, décède le 18 décembre 1929. Il était associé de la « société Letenneur et compagnie » au n° 11 de la rue de Carentan à Saint-Lô, siège de l'exploitation, mais aussi sur la place des Beaux regards et la rue des prés. Son mariage avait été célébré à Saint-Lô le 3 mai 1893 et un contrat de mariage avait été conclu le 29 avril 1893 chez maître Guillemin, notaire à Saint-Lô. Le couple eut six enfants : Jeanne, Albertine, Marie épouse de Pierre, Félix, Louis Dubois ; Jean, Jacques, François ; Suzanne, Germaine, Marguerite épouse de Georges, Pierre, Gustave Lavalley ; Madeleine, Gabrielle, Augustine épouse de Roger, Frédéric, Paul Lavalley ; Pierre, Auguste, Jean et François, Charles, Albert. Les biens immeubles personnels se répartissent sur Saint-Lô (rue Dagobert, rue de la Marne, le clos Aumont). Saint-Georges-Montcoq (la ferme du Chesne), Rampan (9 hectares), Roncey (la Rousserie, la Mare Alix), Isigny-sur-Mer, Sainte-Croix-de-Saint-Lô (deux fermes dont Pierrefite). Ses ayants-droits sont : Jeanne, Albertine épouse Dubois ; Jean, Jacques, François demeurant à Valognes ; Madeleine, Gabrielle, Augustine, épouse Lavalley à Saint-Lô ; Pierre, Auguste, Jean, demeurant à Carentan (né le 3 juillet 1908 à Saint-Lô, marié le 10 novembre 1932 à Bazoche-Gouet en Eure-et-Loir, nom de l'épouse inconnue pour le moment) ; François, Charles, Albert, mineur au décès, demeurant à Saint-Lô et Su-

Le cimetière de Précey en 1950

La construction de la nouvelle église devait naturellement entrainer des modifications importantes dans le cimetière. Celui-ci se trouvait derrière l'ancienne église au sud-ouest de l'actuel. L'allée qui fut tracée autour de la nouvelle église empiétait sur ce cimetière. Pour la tracer, il fallut creuser au travers des tombes anciennes. On retrouva de nombreux ossements qui furent déposés dans une fosse commune. Bien que ce travail ait été exécuté avec tout le respect possible pour les défunts, il provoqua des remous dans la population. Peut-être n'y pouvons voir d'ailleurs qu'un signe de mauvaise entente entre la paroisse et monsieur Le Pourcelet comme il s'était déjà produit pendant la construction de l'église, car, au moment où son successeur, monsieur Petitpas, fit quelques années plus tard transférer tout le vieux cimetière à l'endroit où il se trouve actuellement, il ne se manifesta aucun mécontentement. Celui-ci ayant acquis la parcelle de terrain qui se trouvait devant le presbytère et appartenait à mademoiselle de Valhubert, décida de donner à la maison curiale un accès direct à la route. Il fallait donc de nouveau faire des terrassements à travers le cimetière. C'est alors que fut opérée le transfert complet de l'ancien cimetière. Mgr Leroux échangea une maison et un jardin qu'il possédait, route d'Avranches, avec les parcelles de terrain nécessaires pour rectifier les alignements des clôtures. Les tombes furent relevées et alignées de l'autre côté de la nouvelle église. Pour border les allées du nouveau cimetière, Mgr Leroux fit envoyer quatre-vingt arbres verts et chargea un jardinier de Coutances de planter des bordures de buis autour de chaque tombe. Ce geste toucha profondément la population et lui inspira le respect du cimetière, car alors que l'ancien cimetière était délaissé, le nouveau fut par la suite entretenu avec soin. Un calvaire fut érigé au centre, au pied duquel reposent actuellement messieurs Lepourcelet, Petitpas et Poullain. Mgr Leroux fit également entourer le cimetière d'un mur que la municipalité a entièrement restauré depuis deux ans. Les paroissiens de Précey prennent (à cœur) de maintenir les tombes de leurs défunts dans l'état de propreté qui convient et de fleurir de temps à autre particulièrement aux grandes fêtes de l'année. Actuellement il est bien peu de familles qui ne fassent placer sur leurs défunts des pierres tombales d'un grand prix. Le granit, souvent poli, entièrement ou en partie, est le matériau employé. Même de petits fermiers agissent ainsi, ce qui semble marquer un accroissement certain des fortunes. Jusqu'ici le sens chrétien ne semble pas avoir souffert de cet état de choses car les habitants, à quelques exceptions près, font célébrer souvent le saint sacrifice de la messe pour leurs défunts. Par ailleurs, les inhumations gardent un caractère recueilli par le grand nombre de personnes qui suivent entièrement la cérémonie presque tous et par l'absence de multiples couronnes, gerbes et autres articles qui attirent trop l'attention des familles et des assistants dans certaines paroisses (conférences ecclésiastiques de 1950 aux archives historiques du diocèse de Coutances).

Photo : église de Précey par G 069

Saint-Germain-de-Tallevende

Le cimetière s'organise autour de l'église. Celui-ci pourrait avoir cédé de la place pour la reconstruction de l'église paroissiale. Il aurait pu être délocalisé si Alex le Chevalier, président de la fabrique, n'avait adressé le 2 mars 1839, une lettre au sous-préfet de Vire, dans laquelle il exposait que le conseil municipal avait en février 1839 projet d'ouvrir un chemin communal de la grande route à l'église en traversant le cimetière au midi, le jardin légumier et le plant de pommiers du presbytère. Ce chemin passerait sous les croisées du presbytère et le cimetière serait rétrécit par ces deux chemins d'une manière dommageable. Le plan d'urbanisme mis en place après-guerre prévoyait le transfert du cimetière vers un autre lieu comme le confirme l'attitude du conseil municipal qui pris en considération, le 24 janvier 1949, la réclamation de mademoiselle Lesoudier dont un terrain est pressenti dans le plan d'urbanisme pour servir de cimetière communal, selon le projet d'aménagement de la commune déposé par l'architecte urbaniste Clos. Il n'en fut rien. Quatre croix polygonale sont judicieusement disposées aux angles du cimetière. Le sont-elles depuis longtemps ? Elles rappelleraient, si tel était le cas, le caractère sacré du site. Le 4 juillet 1784, délibération sur les réparations aux murs du

zanne, Germaine épouse Lavalley à Saint-Lô. Jean, François Henri Letenneur demeurant au 10 rue Léopold Delisle à Valognes, était négociant en confections, tissus et meubles. Le siège de l'entreprise était fixé 6 rue de l'église. Il avait trois descendants : Denise, née le 19 juin 1925 à Saint-Lô, Geneviève, née à Saint-Lô le 20 décembre 1927 et Georges, né à Paris dans le 9e arrondissement, le 28 février 1929.

Le testament d'Auguste, François Letenneur : Je soussigné Letenneur Auguste, François négociant à Saint-Lô, résidant très souvent à ma propriété de la Rousserie à Roncey, ai pris à l'égard de ma sépulture les dispositions ci-après. Nous avons, madame Letenneur et moi réalisé jusqu'ici une fortune relativement importante et cela nous permet de nous assurer pour l'avenir une sépulture et l'entretien d'un caveau de famille à notre convenance. Aussi en prévision de mon décès, de celui de mon épouse et des autres membres de ma famille ou alliés par le mariage, je vais faire incessamment édifier dans la pièce dite de l'école contenant 75 ares environ, n° 469 du plan, sise à Roncey, faisant partie de la propriété de la Rousserie et joignant de deux côtés des chemins et des autres côtés madame veuve Letenneur, ma belle-sœur, et madame Agnès, un caveau de famille par moi destiné tant à ma sépulture qu'à celle de ma femme et de mes descendants et alliés, le cas échéant. Pour le cas où ce caveau ne serai pas achevé ou même commencé avant ma mort, je déclare que j'entends affecter à son installation une somme de vingt-cinq mille francs, au maximum, sur ma fortune personnelle et l'emploi devra en être fait par mes héritiers sur les plans et sous la surveillance d'un architecte compétent qui en dressera le devis, si mon épouse veut coopérer aux frais de cette installation, je n'exige pas que mes héritier (s) emploie(nt) sur ma succession vingt-cinq mille francs à cette destination, mais seulement la somme nécessaire pour parfaire celle fournie par ma femme, celle totale de vingt-cinq mille francs. La pièce, où je désire édifier ce caveau, est située à la distance prescrite par les lois.
C'est là que je veux être inhumé. C'est là aussi que je désire que mon épouse et mes enfants et autre descendant ou alliés se fasse inhumer eux même s'il le veulent et s'il en manifestent la volonté écrite tant pour leur compte personnel qu'en leurs qualités de tuteurs et administrateurs des personnes, de leurs enfants qui décéderaient en état de minorité. Respectueux de la liberté individuelle et de toute les croyances, je veux, si tel est mon droit, qu'il ne puisse être soulevé aucune objection pour refuser à n'importe lequel de mes héritiers ou descendant le droit de sépulture dans ce champ de repos à raison, soit de ses croyances, soit de son culte, soit des circonstances qui auraient accompagné sa mort et ne fais d'exception que pour ceux de ma famille si malheureusement il s'en trouvait qui viendraient à être condamnés à une peine afflictive ou infamante, à ceux-là j'interdis formellement le droit de sépulture dans ma pièce le clos de l'école à moins toutefois que mes autres héritiers légitimes consentent à les admettre dans ce lieu de sépulture, et bien entendu cette stipulation ne sera pas applicable en cas de réhabilitation poursuivie ou terminée.
J'impose à mes descendants la charge et le soin d'entretenir ce caveau de famille d'une façon convenable, je ne doute pas que leur piété filiale et aussi le respect dû aux morts, leur fasse un devoir de s'acquitter généreusement et ponctuellement de cette mission que je leur confie.
Pour l'entretien et au besoin, l'embellissement de ce caveau et du champ, j'affecte à perpétuité la pièce entière du clos de l'école dont les revenus devront chaque année être scrupuleusement loyalement et intelligemment employés à cette destination et si mes descendants ne veulent ou ne peuvent être inhumés dans ce caveau même de famille que je fais édifier, je les autorise à construire auprès de ce caveau tels autres édifices tumulaires qui leur plaira à leur frais, et même se faire enterrer tout simplement, mes descendants et les leurs emploieront alors le revenu du clos de l'école entier à l'entretien, d'abord de mon caveau et ensuite de ceux postérieurement édifiés par mes héritiers et ils pourront en cas d'insuffisance de fond pour l'entretien des autres caveaux ou tombeaux y suppléer de leurs deniers. Je charge les maires successifs de la commune de Roncey de surveiller l'exécution de mes volontés à l'égard de mes droits de sépulture ci-dessus transcrit et de ses suites je les prie de veiller avec sollicitude à l'entretien de ce caveau de famille, ils auront soin d'empêcher qu'il ne se commette dans le lieu de ma sépulture aucun désordre, ni aucun acte contraire au respect qui est dû à la mémoire des morts.
Une dernière loi leur impose cette importante et suprême mission, je me permets néanmoins de la leur rappeler afin que si plus tard des modifications venaient à être apportées aux lois actuelles sur le droit de sépulture, ils s'inspirent des idées que j'exprime ici et ne laissent pas tomber en désuétude à mon endroit les dispositions législatives libérales qui nous régissent aujourd'hui à cet égard et qui ont été enfin promulguées après tant de longues vicissitudes. Telles sont mes dernières volontés. Fait, écrit et signé de ma main à Roncey le cinq avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit. Auguste (*abrégé dans le texte*) Letenneur.
Visé et contresigné ne varietur par moi Joseph Cusson, Président du tribunal civil de Coutances, Mr Valeur, comparant et Mme Lechevalier, commis greffier, conformément à notre procès-verbal de ce jour. Coutances le cinq mars 1917.
Annexé à un acte de dépôt dressé par Me Auguste Dauguet notaire à Roncey (Manche) soussigné le dix-sept mars mil neuf cent dix-sept (5 E 27941).
Abraham, Isaac, Eugène Le Couteur, fut nommé architecte de la ville de Saint-Lô en 1884. Sa vie active com-

mença à Carentan où il était employé des ponts-et-chaussées. Il était marié à Marie, Rosalie Delieuvre, un contrat de mariage ayant été établi le 15 septembre 1869 chez le notaire de Carentan. Sa carrière se stoppa le 13 octobre 1904. Il travailla, dit-on, jusqu'au bout de ses forces.

cimetière et du chemin autant qu'il en appartient à la fabrique.

Autorisation est donnée à monsieur le maire **de faire abattre tous les chênes excrus** dans le cimetière et formant avenue le long de la route n° 218, vu la délibération du Conseil municipal du 5 mars 1893. Ils sont presque tous devenus secs suite de l'hiver rigoureux 1890-1891 et menacent de tomber ; que dans leur chute, ils pourraient occasionner de graves dommages aux tombeaux et croix qui se trouvent placés à leur pied ; que ces mêmes arbres portent préjudice tant aux habitations du bourg, au chemin n° 218, qu'aux croix et tombeaux qui sont proches de ces arbres. Le cimetière est arboré par la présence d'une double rangée de tilleuls auxquels s'ajoutent cyprès, camélias, hortensias.

D'importants travaux de pose d'une grille pour clôturer le cimetière sont décidés en 1910, selon la délibération du 26 juin et d'autres à la même époque. Le Conseil décide le 26 novembre 1911, suite au mémoire de travaux du sieur Jules Hallais, concernant la fourniture de granit destiné au mur de clôture du cimetière, de régler la somme de 3338, 21 francs (O2458).

D'autres décisions se révélèrent autant catastrophiques pour le paysage du cimetière, telle celle du 24 juin 1926 où il fut décidé de supprimer **les trois gros ifs placés au milieu des tombes**. Le Conseil décide aussi le 14 novembre 1937 **d'abattre les marronniers** qui se trouvent aux abords du portail d'entrée du cimetière. Force est de constater qu'en 1938, le 6 mars, chiens et volailles circulent librement dans le cimetière du fait que les barrières ne sont pas régulièrement fermées. Le conseil municipal délibère le 30 mai 1948 sur le mauvais état de la grille du cimetière montée sur le mur du cimetière, sérieusement endommagée par faits de guerre. A saluer, cette initiative du Conseil municipal le 20 septembre 1947 pour le **nettoyage des tombes des indigents** décédés à l'hospice en 1944 au cours des évènements de 1944 moyennant la somme de 400 francs. Il y a un ossuaire (à l'est) et peut être un deuxième (à l'ouest), un jardin du souvenir, un columbarium. Le cimetière est fortement loti et la circulation est difficile entre les tombes ; elle engage la responsabilité communale.

L'acquisition d'un corbillard et la réfection d'un hangar pour l'abriter sont décidées par le Conseil municipal (Lebailly, maire) le 1er juin 1930. <u>La croix du cimetière et le lutrin :</u>

Un quadruple emmarchement, dont les pierres sont reliées par des agrafes, porte un dé surmonté d'une tablette. Le fût carré est renflé. Le dé porte l'inscription suivante « JAY ESTE / FAICTE FAIRE / PAR JEAN BEAUROUX / ET GABRIELLE JUHEL SA FEMME / 1689 ». Le fût porte aussi une inscription « AUGI PIISIUS ETIAM / PEISQUE DONA VENIAM / O CRUX AVE SPES UNICA / HOC PASSIONIS TEMPORE ».

Le 25 8bre l'an 1807 les administrateurs des fabriques intérieure et extérieure de Tallevende le Grand venus en séance sous la présidence de monsieur le desservant prenant un arrêté pour faire ériger dans le cimetière une croix superbe en pierre de taille qui a été donnée il y a plusieurs années par un des notables fabricants de papier dans la vallée des Vaux. Cette croix méritait des marches analogues à sa beauté pour lui servir de base. Elle avait besoin aussi d'être reblanchie à neuf et en outre d'y faire des réparations nécessaires parce qu'elle avait été endommagée dans sa chute commandée par les temps malencontreux de la Révolution. L'ouvrage est terminé et coutera environ deux cent vingt livres, ayant été fait avec la plus grande économie. Il devait être payé des deniers de la fabrique extérieure, mais cette fabrique n'a pour tout revenu qu'une somme de soixante-quatre livres deux sols sur laquelle il faut encore déduire le cinquième d'une seule rente. Je vous demande du consentement de tous mes collègues de vouloir bien m'autoriser à passer cette dépense sur le compte de la fabrique intérieure pour l'année 1808.

Le lutrin en granit bouchardé, illustré d'un écu lisse et de deux lis, dont la tablette est portée par les deux mains d'une effigie à la manière d'un atlante. Un bénitier a été creusé dans le socle, sous la tablette.

<u>Contrats de concessions perpétuelles (série O1668 aux archives départementales du Calvados) :</u>

Le Conseil municipal dans sa délibération du **2 novembre 1839 adopte la gestion des concessions** temporaires et perpétuelles. Cette délibération est approuvée par le roi Louis-Philippe le 20 mars 1841, sous forme d'ordonnance (O1668-1669 : administration communale, dont concessions pour le cimetière). Délibération sur le tarif des concessions dans le cimetière le 26 novembre 1870, d'autres s'échelonnent selon la volonté municipale, telle celle du 26 juin 1927 où le Conseil délibère en faveur de la suppression des concessions temporaires. Cette décision en totale contradiction avec la loi nécessitera de revenir sur cette décision (O2458).

Quelques contrats de concession :

1860 (21 décembre) Gilles, François Betton, demeurant à la Delotière, 2M², sur le bord de la voie qui conduit de l'église au presbytère, où repose le corps de mademoiselle Clotilde, Augustine Betton, sa fille, décédée le 23 avril dernier.

1863 (17 avril) Pierre, Victor Auvray, 2M², où a été inhumé Charles ? François Gondouin, décédé le 13 octobre 1852.

1864 (27 mai) Jean-Baptiste Marie, ancien commerçant, demeurant à la Sorière, en sa qualité d'adjoint, concède à Marie leconte, veuve de Gilles Péronne, 2M² où repose le corps de Gilles Péronne, décédé le 11 août 1860, inhumé près du monument élevé à la mémoire de monsieur le Comte de Percy, moyennant 140 francs (O1669).

1865 (23 janvier) Emile Lenormand, fabricant de draps, demeurant dans la commune, à l'endroit où a été inhumée Claire Aubé, décédée épouse le 12 octobre 1862, 2M², suite à la délibération du Conseil municipal du 2 novembre 1839 et l'ordonnance royale du 20 mars 1841, moyennant 240 francs.

1867 (8 novembre) Georges Bailleul, architecte demeurant à Vire, 4M², où reposent madame Angoville, sa belle-mère et madame Mauriec, mère de celle-ci, moyennant 280

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye

Téléphone fixe : 02 33 61 45 49
Téléphone : 06 87 56 35 58
Courriel : patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

patrimoinevaldesienne.fr

Finalement, M. Jacky Brionne va demander trois autres devis à trois entreprises différentes en tenant compte des échanges précédents.
Il faut donc attendre les retours des entreprises pour faire le choix.

4- Composition de la commission d'attribution du label.
Nous devons être crédibles. M. Jacky Brionne rappelle la liste des structures, membres de cette commission. Cette liste avait été décidée lors de la création de l'association. Après discussion, il apparait qu'il ne faut retirer aucune structure. Elle se compose de 15 membres. Cette commission se réunirait une fois par an. Les dossiers de demande, présenteraient des photographies et un argumentaire.
Ils émaneraient soit de notre association, soit de personnes extérieures.
5- Participation financière des collectivités :
Sur le fond, il y a accord. Il faut affiner la manière de procéder sur, à la fois, l'information quant à l'attribution de ce label à une ou des tombes de ces communes et leur intérêt à les présenter sur leurs sites.
Il faudrait peut-être, aussi, y intéresser les offices de tourisme car les cimetières sont des lieux patrimoniaux à découvrir et à valoriser.
6- Appel à cotisation :
La cotisation serait de 30€ minimum (décision prise au précédent conseil d'administration) et il faudra faire un envoi à toutes associations et, bien sûr, attendre d'avoir un numéro de compte.
7- Moyens de nous faire connaître :
La réalisation d'un dépliant « maison » est prévue. Ce dépliant pourrait être envoyé dans toutes les communes.
Le prochain conseil d'administration se tiendra en septembre, à une date à préciser, à la chapelle de Carteret commune de Barneville-Carteret.
La séance est levée à 17h30.
Madame Michèle Diesny qui nous accueillait dans la mairie de Sauxemesnil nous propose de visiter les cimetières de Rufosses et de Sauxemesnil.
Tous les membres présents ont accepté. La Secrétaire Marie-Thérèse CUEFF. Le Président Jacky Brionne .

francs. 1868 (6 décembre) Charles Benoît, fils aîné, propriétaire à Saint-Maur-des-Bois, 2M², au lieu où a été inhumée madame Betton, ma parente, conformément au tarif approuvé le 17 juillet 1846. 1871 (1er septembre) François Barbot, demeurant à Roullours au hameau des landes, où reposent les restes mortelles de sa mère, 2M². 1871 (1er septembre) Jean, Auguste, Adrien Besnier, étudiant en droit, 2M² au lieu où reposent les restes mortels de son père. 1871 (12 septembre) Anne, Louise Guilbert, veuve Jean-Baptiste, Alphonse Barbot, au hameau des Roquelles, 2M², où reposent les restes mortels de son mari. 1872 (13 avril) Jacques, Alexandre Fizel, ancien négociant demeurant à Vire, à l'endroit où reposent les cendres d'Eugène Fizel, son fils Zénaïde Fizel, femme Lemonnier, sa fille, en vis-à-vis de la porte de la chapelle de la Vierge. 1872 (16 décembre) Eugénie Daunou veuve de Pierre Lesoudier, avoué au tribunal civil de Mortain, 6 M², où reposent Pierre Lesoudier, son mari, dans ledit cimetière, en face de la porte servant d'accès à l'église par la chapelle de la Vierge, moyennant 420 francs. 1873 (15 mars) madame veuve Champion (Antoine) 2M², où sont les restes mortels d'Antoine Champion. 1873 (15 mars) Jean-François Chancerel, 2M², restes mortels de Marie, Fulommie, épouse Hubert Paul. 1873 (29 mars) Louis, Arsène Eudes, élève ecclésiastique, village de la Besnardière, 2M², restes mortels de Marie Anger. 1873 (5 juillet) par Jean-Baptiste Hamel, 2M², restes mortels de Pierre Hamel. 1873 (22 août) Mérite, Marie Legouix, veuve de Sébastien, René Lenormand, où a été inhumé mon dit feu, sieur Sébastien, René Lenormand, décédé le 11 décembre 1871. 1875 (18 janvier) par Auguste Lecerf, tarif du 26 novembre 1870, de 2 M² au lieu où reposent les restes mortels de sa grand-mère.
A suivre...